

Réunion du 20 juillet 2016 avec la ministre : point d'étape et perspectives sur l'agenda social

La ministre a réuni, ce mercredi 20 juillet en fin d'après-midi, les organisations syndicales du CCFP pour faire un point sur les chantiers engagés et sur les perspectives du second semestre.

Elle a redit son attachement au dialogue social et à la Fonction publique. Elle souhaite, dans la période, rappeler que les fonctionnaires sont aussi des vigies des valeurs de la République, notamment autour de deux axes : l'un sécuritaire, mais aussi l'autre, trop souvent oublié, social.

Juste reconnaissance du travail des fonctionnaires, exemplarité des employeurs publics, conditions de travail sont les axes structurants des sujets que la ministre souhaite aborder.

Juste reconnaissance du travail des fonctionnaires : cela s'est concrétisée par la mise en œuvre de PPCR, du rendez-vous salarial et de la reconduction de la Gipa. L'ensemble de ces éléments contribuent à l'amélioration des niveaux de rémunérations, même si les mesures ne sont pas à la hauteur de ce qu'aurait souhaité faire le Gouvernement en raison du contexte budgétaire.

Promouvoir la justice sociale : c'est aussi promouvoir l'accès au logement. La protection sociale complémentaire est également un vecteur de solidarité.

Exemplarité des employeurs publics : le constat sur les discriminations dans les recrutements doit nous alerter sur la nécessité d'élaborer des pistes pour y remédier. Le sujet sera ouvert. L'exemplarité, c'est aussi le respect du temps de travail, des conditions de travail et de formation. Les deux concertations ouvertes sur la santé et la sécurité au travail et sur les compétences et les formations doivent permettre d'avancer sur l'instauration du CPA dans la Fonction publique.

Intervention de la CFDT

Madame la Ministre,

Vous avez convié l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Fonction publique à une réunion de bilan des principales mesures engagées, mais aussi de prospective pour les prochains mois et semaines d'agenda social. Le respect de la représentativité est une marque de respect des agents que nous représentons, et nous vous en savons gré.

Sur la partie bilan, la CFDT Fonctions publiques salue le travail engagé sur la mise en œuvre de PPCR qui produit ses premiers effets : transfert primes-points pour les agents de catégorie B, publication des premiers textes, revalorisation des agents de maîtrise dans la FPT, perspectives de revalorisation pour la filière sociale actées,... Reste quelques sujets à traiter : avancement sur deux grades, intégration des agents techniques des établissements d'enseignement dans le cadre d'emplois des agents techniques, solution à proposer pour les situations problématiques de reclassement de C en B.

Sur la diversité, force est de constater que le rapport Lhorty a été un pavé dans la mare. La CFDT prendra donc toute sa place dans les travaux qui sont à mener pour lutter contre toute forme de discrimination lors des recrutements.

C'est essentiellement sur la construction de l'agenda social des prochains mois que nous tenons à insister sur quelques-uns des points que nous souhaitons voir retenus car il nous semble essentiel dans l'intérêt des agents de voir aboutir nombre de sujets avant le printemps prochain.

Tout d'abord, la CFDT salue les avancées de la concertation sur le CPF et restera exigeante tant sur le fond que sur le calendrier de manière à ce que les agents publics, quel que soit leur statut, mais aussi l'ensemble des salariés dont les parcours mixent de plus en plus souvent privé et public, bénéficient de l'ensemble de droits nouveaux que traduit la mise en œuvre du compte personnel d'activité. Nous nous engagerons donc pleinement dans la concertation puis négociation en ne limitant pas nos ambitions aux seuls sujets formation et pénibilité mais en y incluant les CET.

Les échéances qui nous attendent nous obligent à aborder un chapitre Dialogue social : dans la perspective des élections professionnelles de fin 2018, la CFDT souhaite que la question de la composition numérique du CCFP soit enfin traitée. Et nous souhaitons également que s'ouvrent rapidement les concertations, notamment autour de la mise en œuvre des dispositions législatives qui prévoient des listes équilibrées.

Au-delà, on ne peut plus se contenter d'un dialogue social local restreint le plus souvent au traitement de situations individuelles. Pour le faire vivre, et pour gagner en qualité de vie au travail pour les agents, il convient d'avancer par exemple autour du sujet de la conciliation vie personnelle-vie professionnelle (qui ne devrait pas concerner que les femmes !) : charte des temps, télétravail, bref, l'organisation collective du travail.

Un mot pour terminer sur deux points de l'ordre du jour : depuis 2010, la protection sociale complémentaire est inscrite comme élément de négociation dans la loi. La CFDT ne renonce donc pas à ce que cette négociation s'ouvre enfin. Pour cela, selon une méthode maintenant éprouvée, il est indispensable de se donner le temps d'un bilan approfondi et partagé, bilan qui devra viser les agents des trois versants.

Le logement, enfin : le sujet devra être abordé de manière la plus large possible, en n'oubliant pas les questions territoriales (le sujet ne peut être restreint à l'Île-de-France). Il n'est plus possible, dans un souci de justice sociale, d'ignorer les difficultés d'accès au logement que rencontrent nombre d'agents publics.

Réponses de la ministre

En réponse aux différentes interventions, la ministre tient à partager les inquiétudes sur le niveau de cohésion sociale du pays. Elle salue également les équipes de la DGAFP pour leur investissement dans les chantiers à mener, notamment autour de PPCR et de la loi déontologie.

Sur le rattrapage salarial : le rendez-vous salarial 2017 ne pourra avoir lieu qu'après les élections présidentielles.

Sur PPCR : la question du C en B sera traitée, mais sans bousculer le calendrier de la mise en œuvre.

Sur le RIFSEEP : le dispositif a vocation à devenir la référence, même si le calendrier peut-être détendu.

Sur le dialogue social : il faudra faire un bilan du dialogue social au plan local sur les trois versants. La DGAFP devra y travailler.

Sur la protection sociale complémentaire : la ministre est consciente des insatisfactions autour de la circulaire sur le référencement. Mais la circulaire ne relève pas de sa seule responsabilité et la Fonction publique a porté aussi loin qu'elle le pouvait ses positions.

Sur l'administration territoriale de l'État, la ministre fera un bilan précis avec la Micore des situations individuelles

Sur le rapport Lhorty : il sera présenté lors du CCFP du 12 septembre.

Sur le logement : le sujet sera ouvert, en incluant l'indemnité de résidence.

Et la ministre a également confirmé son souhait de revoir le SFT.

En complément, le DGAFP a apporté des précisions. Sur le CPF, les travaux devront être menés rapidement sur septembre-octobre pour que le sujet puisse aboutir (ordonnance).

Sur la protection sociale complémentaire : une réponse positive est apportée à la demande de la CFDT de travailler à un bilan fin qui porte sur les trois versants. Un bilan plus spécifique sera fait sur le référencement.

Et un autre bilan reprendra et complètera les travaux engagés sur le dialogue social local.

Délégation Uffa-CFDT : Mylène Jacquot (Uffa), Nathalie Canieux (Santé-Sociaux) et Claire Le Calonnec (Interco).